



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Demande de dérogation mineure

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le lundi 1^{er} août 2016, à 20h00, en la salle du Conseil, au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au terrain du lot 2 708 026, 877 5^e Rang, propriétaire Chantale Prévost et Edilberto Sanchez Lopez.

Cette demande vise à autoriser :

- L'implantation de la résidence construite en 1978 à 6,44 mètres de la marge avant.
- Le règlement 120, applicable à l'époque de la construction, article 3.4.2.1 mentionne que la construction doit être à dix (10) mètres de la limite de l'emprise de chemin.
- La dérogation est donc de 3,56 mètres par rapport à la norme exigée à l'époque.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 1^{er} août 2016.

Signé et affiché le 8 juin 2016.

Geneviève Bureau
Secrétaire-trésorière par intérim